D.E.L. Associés

EXPERTS COMPTABLES CONSEILS

Association Multi-Rencontre du Rionet

Siège Social : Mairie de Cazillac

46600 LE VIGNON EN QUERCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

BRIVE (19100) 9 Avenue Léo Lagrange Tél. (33) 05.55.17.60.00 – Fax (33) 05.55.74.15.52
MARTEL (46600) rue du Barry de Souillac Tél. (33) 05.65.41.16.02 – Fax (33) 05.65.41.15.34
OBJAT (19130) 33 bis Avenue Roger Chassaing Tél. (33) 05.55.25.11.32 – Fax (33) 05.55.25.09.63

FRANCE DEFI

SARL d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 828 500€ - RCS 324 714 450 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR0 324 714 450
Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissariats aux comptes, rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Grande Aquitaine

D.E.L. Associés
EXPERTS COMPTABLES CONSEILS

Association Multi-Rencontre du Rionet
Siège Social : Mairie de Cazillac
46600 LE VIGNON EN QUERCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Multi-Rencontre du Rionet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

CCJ

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le rattachement des prestations et des subventions des financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant les comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

CCT

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu la dissolution de l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Brive, le 27 mai 2026

DEL ASSOCIES

Commissaire aux comptes

Représentée par

Caroline CROUZAL JALADI

Commissaire aux comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CCS

ASSOCIATION MULTI-RENCONTRES DU RIONET

BILAN SYNTHETIQUE

Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025 Hors brouillard Hors simulation
Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	344 763	304 140	40 623	59 877
Immobilisations financières	621		621	612
TOTAL I	**345 384**	**304 140**	**41 244**	**60 489**
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	765		765	3 901
Créances :				
Clients et comptes rattachés	49 659	14 019	35 640	350 716
Autres	278 454		278 454	31 315
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	282 599		282 599	246 119
Caisse	128		128	161
TOTAL II	**611 605**	**14 019**	**597 586**	**632 212**
Charges constatées d'avance (III)	3 744		3 744	3 615
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**960 733**	**318 159**	**642 574**	**696 316**

PASSIF	Exercice N Net	Exercice N-1 net
Fonds propres associatifs		
Fonds propres	321 142	324 438
Ecarts de réévaluation		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	8 357	9 704
Subventions d'investissement	55 241	62 998
Provisions réglementées		
TOTAL I	**384 740**	**397 140**
Fonds reportés et dédiés (II)	19 901	
Provisions pour risques et charges (III)	52 697	65 286
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	20 722	40 351
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 032	875
Fournisseurs et comptes rattachés	20 328	21 176
Autres	123 222	150 933
TOTAL IV	**165 304**	**213 335**
Produits constatés d'avance (V)	19 932	20 554
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**642 574**	**696 316**

ASSOCIATION MULTI-RENCONTRES DU RIONET

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025 Hors brouillard Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	1 087 355	1 084 408
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock			Production immobilisée		
Autres charges externes	196 253	202 462	Subventions d'exploitation	456 754	381 321
Impôts, taxes et versements assimilés	58 435	63 203	Reprise sur amort., déprec. et prov.	145 891	140 925
Rémunération du personnel	1 029 603	1 041 811	Produits cessions immo. incorp. et corp.		
Charges sociales	270 743	252 524	Utilisations fonds dédiés	12 782	
Dotations aux amortissements	26 861	35 684	Autres produits	28 459	93 677
Dotations aux provisions	112 546	145 085	PRODUITS FINANCIERS	1 756	1 978
Reports en fonds dédiés	19 901				
Valeurs compta immo incorp et corp cédées					
Autres charges	9 250	9 497			
CHARGES FINANCIERES	1 048	956			
TOTAL (I)	**1 724 640**	**1 751 222**	**TOTAL (I)**	**1 732 997**	**1 702 308**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		7 837	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		66 455
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**1 724 640**	**1 759 060**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II)**	**1 732 997**	**1 768 763**
BENEFICE OU PERTE	8 357	9 704			
TOTAL GENERAL	**1 732 997**	**1 768 763**	**TOTAL GENERAL**	**1 732 997**	**1 768 763**

CCS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 1er juin 2026 par le conseil d'administration.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Multi-Rencontres du Rionet a pour objet de :

- favoriser l'épanouissement des enfants du Vignon-en-Quercy et de Cressensac-Sarrazac et leurs environs,
- rompre l'isolement en créant des liens de solidarité entre les habitants,
- organiser toutes activités à caractère social ou culturel pour promouvoir l'animation et les rencontres,
- proposer à tous des actions favorisant l'épanouissement et la prise de responsabilité dans leur vie personnelle et citoyenne.

CCS

I. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant.

II. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2019-04.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Les principaux agrégats financiers concernés par la modernisation des états financiers appliquée à compter du 1er janvier 2025 sont décrits ci-dessous :

- Les quotes-parts de subventions d'investissements étaient comptabilisées en produits exceptionnels sur l'exercice 2024, elles ont été reclassées en produits d'exploitation pour 20 626 € sur l'exercice 2025.
- Les transferts de charges liées au remboursement des formations ainsi que les indemnités de prévoyance ont été réaffectés en diminution des charges d'exploitation pour 10 922 €.
- Transfert des créances de subventions du 410 au 441

Sont joints en annexe libre, le bilan et le compte de résultat 2025 avec l'application du règlement ANC 2022-06 sur l'année 2024 permettant une comparaison des variations d'une année sur l'autre.

CC5

Immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués à leur prix d'acquisition ou de souscription.

Créances et dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances supérieures à un an sont constatées en créances douteuses.

Une dépréciation est comptabilisée à hauteur de :

- 80 % des créances N-1
- 100% des créances N-2.

Les créances douteuses supérieures à 3 ans sont constatées en irrécouvrables et donc comptabilisées en perte.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dès l'achèvement des immobilisations financées sans attendre leur encaissement. La reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise.

CCS

Indemnités de fin de Carrière

Le calcul de l'engagement repose sur la convention collective qui fixe le montant de l'indemnité en fonction de l'ancienneté du salarié. Compte tenu du différé entre la date d'évaluation et le versement de l'indemnité, le calcul intègre la probabilité de départ du salarié avant le terme du versement, un coefficient de rotation du personnel et une probabilité de décès. L'estimation est pondérée par un taux d'actualisation.

- Age de départ : 64 ans
- Taux actualisation : 3.96 %
- Taux charges sociales : 25 % employés
  30 % cadres

IV. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	351 516	7 607	14 360	344 763
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Immobilisations financières	612	9	0	621
TOTAL	**352 128**	**7 616**	**14 360**	**345 384**

Amortissements et provisions d'actif

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	291 638	26 861	14 359	304 140
Titres mis en équivalence	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	**291 638**	**26 861**	**14 359**	**304 140**

CCJ

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amort.	Valeur nette	Durée
Agencements sur sol d'autrui	10 981	10 930	51	10 ans
Installations et agencements	78 886	73 729	5 157	5 ans
Matériel de transports	170 588	147 352	23 237	5 ans
Matériel de bureau et informatique	32 267	26 171	6 096	3 à 5 ans
Logiciel informatique	4 673	4 673	0	3 ans
Matériel et équipement pédagogique	47 368	41 285	6 083	3 ans
Immobilisations en cours	0	0	0	néant
Titres de participation	321	0	321	néant
Dépôts et cautionnement	300	0	300	néant
TOTAL	**345 384**	**304 140**	**41 244**	

- **Etat des créances**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Immobilisations financières	621	0	621
Créances usagers et comptes rattachés	34 113	34 113	0
Créances douteuses ou litigieuses	15 546	7 633	7 913
Autres créances	278 454	278 454	0
TOTAL	**328 734**	**320 200**	**8 534**

V. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- **Provisions**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques & charges	65 286	52 697	65 286	52 697
Provisions pour dépréciations	14 851	7 267	8 098	14 019
TOTAL	**80 137**	**59 964**	**73 384**	**66 716**

CCT

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant	De 0 à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	20 722	5 901	14 821	0
Dettes financières diverses	0	0	0	0
Fournisseurs	20 328	20 328	0	0
Dettes fiscales & sociales	123 222	123 222	0	0
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Autres dettes	1 032	1 032	0	0
Produits constatés d'avance	19 932	19 932	0	0
TOTAL	**185 236**	**170 415**	**14 821**	**0**

Variation des Fonds Associatifs

Eléments	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds asso. sans droit de reprise	288 938		9 704	0	298 642
Fonds asso. avec droit de reprise	35 500		0	13 000	22 500
Résultat de l'exercice	9 704	-9 704	8 357		8 357
Subvention d'investissement	62 998		42 873	50 630	55 241
TOTAL	**397 140**	**-9 704**	**60 934**	**63 630**	**384 740**

Suivi des dons manuels affectés

Dons manuels affectés	A l'ouverture	Utilisation	A la clôture
Néant	Néant	Néant	Néant

Suivi des legs et donations affectés

Legs et donations affectés	A l'ouverture	Utilisation	A la clôture
Néant	Néant	Néant	Néant

CCJ

Subventions d'investissement

Montant reçu pendant l'exercice	12 869
Immobilisations financées	Mobilier et matériel

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisation	A la clôture
CAF	3 911	0	3 911	0
CARSAT	1 494	630	1 493	631
MSA	2 425	2 604	2 425	2 604
Département du Lot	1 640	0	1 640	0
Autres	4 000	16 667	4 000	16 667
TOTAL	**13 470**	**19 901**	**13 469**	**19 901**

VI. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

VII. AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

L'effectif moyen s'élève à 35 ETP AU 31/12/2025 contre 39.5 ETP AU 31/12/2024.

Mise à disposition gratuite et bénévolat :

Les mairies et la communauté de communes Cauvaldor mettent à disposition gratuitement :

- des locaux sur leurs communes pour une valorisation de 129 175 €
- du personnel pour une valorisation de 67 097 €.

Le bénévolat pour l'année 2025 a été valorisé pour un total de 31 504 € représentant 2 121.50 heures.

L'association a également reçu des dons en nature pour une valorisation de 2 354 €.

CCJ

- **Honoraires du Commissaire aux Comptes**

	Montant
Honoraires afférents à la certification des comptes (réglés en 2025)	5 984
TOTAL	**5 984**

VIII. DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

- **Charges à payer**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	10 162
TOTAL	**10 162**

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés	52 582
Autres charges à payer	9 007
Etat charges à payer	22 614
TOTAL	**84 203**

- **Produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Produits à recevoir	9 223
TOTAL	**9 223**

- **Charges constatées d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	3 744
TOTAL	**3 744**

CCJ

- **Produits constatés d'avance**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	19 932
TOTAL	**19 932**

IX. DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2025	2024	Variation
Prestations familles	268 185 €	271 738 €	-3 553 €
Prestations communes	8 530 €	0 €	8 530 €
Cotisations	15 413 €	16 388 €	-975 €
Prestations CAF	799 922 €	800 167 €	-246 €
dont bonus territoire CTG	*200 680 €*	*126 331 €*	*74 349 €*
Fonds d'accompagnement CAF	0 €	0 €	0 €
Produits des activités annexes	10 718 €	12 503 €	-1 785 €
Contrats aidés et apprentis	8 833 €	6 750 €	2 084 €
Subventions Communes	305 236 €	273 587 €	31 649 €
Communes	*133 311 €*	*135 967 €*	*-2 656 €*
Communautés des Communes	*171 925 €*	*137 620 €*	*34 305 €*
Subventions Conseil départemental et régional	28 734 €	32 999 €	-4 265 €
Subvention CAF	1 671 €	4 610 €	-2 940 €
Prestations de services et Subvention MSA	52 134 €	58 421 €	-6 287 €
Prestations de services	*44 505 €*	*51 921 €*	*-7 416 €*
Subventions	*7 629 €*	*6 500 €*	*1 129 €*
Aide FONJEP	15 351 €	21 300 €	-5 949 €
Subventions diverses	24 170 €	11 704 €	12 466 €
Quote-part subvention d'investiss.	20 626 €	27 656 €	-7 030 €
Reprise fonds dédiés (projet subventionné réalisé sur l'exercice)	12 782 €	34 400 €	-21 618 €
Autres produits d'exploitation	158 937 €	166 917 €	-7 981 €
dont dons	*9 420 €*	*19 020 €*	*-9 600 €*
dont reprise provisions	*145 891 €*	*140 925 €*	*4 966 €*
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 731 241 €**	**1 739 140 €**	**-7 899 €**

eeT

ANNEXE LIBRE : BILAN (application du règlement ANC 2022-06 comptes 2024)

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N Net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Fonds propres associatifs		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres	321 142	324 438
Immobilisations corporelles	344 763	304 140	40 623	59 877	Ecarts de réévaluation		
Immobilisations financières	621		621	612	Report à nouveau		
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	8 357	9 704
TOTAL I	**345 384**	**304 140**	**41 244**	**60 489**	Subventions d'investissement	55 241	62 998
					Provisions réglementées		
Actif circulant :					**TOTAL I**	**384 740**	**397 140**
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Fonds reportés et dédiés (II)	19 901	13 470
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes	765		765	3 901	Provisions pour risques et charges (III)	52 097	65 288
Créances :					Dettes		
Clients et comptes rattachés	49 659	14 019	35 640	42 989	Emprunts et dettes assimilées	20 722	26 882
Autres	278 454		278 454	339 042	Avances et acomptes reçus sur commandes	1 032	875
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités (autres que caisse)	282 599		282 599	246 119	Fournisseurs et comptes rattachés	20 328	21 176
Caisse	128		128	161	Autres	123 222	150 933
TOTAL II	**611 605**	**14 019**	**597 586**	**632 212**	**TOTAL IV**	**165 304**	**199 866**
Charges constatées d'avance (III)	3 744		3 744	3 615	Produits constatés d'avance (V)	19 932	20 554
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**960 733**	**318 159**	**642 574**	**696 316**	**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)**	**642 574**	**696 316**

CCT

ANNEXE LIBRE : COMPTE DE RESULTAT (application du règlement ANC 2022-06 comptes 2024)

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	1 087 355	1 084 408
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock			Production immobilisée		
Autres charges externes	196 253	201 793	Subventions d'exploitation	456 754	437 027
Impôts, taxes et versements assimilés	58 435	63 203	Reprise sur amort., déprec. et prov.	145 891	140 925
Rémunération du personnel	1 029 603	1 014 834	Produits cessions immo. incorp. et corp.		
Charges sociales	270 743	252 524	Utilisations fonds dédiés	12 782	34 400
Dotations aux amortissements	26 861	35 684	Autres produits	28 459	42 379
Dotations aux provisions	112 546	145 085	PRODUITS FINANCIERS	1 756	1 978
Reports en fonds dédiés	19 901	7 830			
Valeurs compta immo incorp et corp cédées					
Autres charges	9 250	9 504			
CHARGES FINANCIERES	1 048	956			
TOTAL (I)	**1 724 640**	**1 731 413**	**TOTAL (I)**	**1 732 997**	**1 741 117**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**1 724 640**	**1 731 413**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II)**	**1 732 997**	**1 741 117**
BENEFICE OU PERTE	8 357	9 704			
TOTAL GENERAL	**1 732 997**	**1 741 117**	**TOTAL GENERAL**	**1 732 997**	**1 741 117**

CCJ